|  |  |
| --- | --- |
| Distribution limitée | **EC-55/DR.[4.1] Rev.**Paris, le 14 juin 2022Original anglais |

**Projet de résolution EC-55/[4.1]**

Présenté par le Brésil, la Colombie, l’Inde et le Maroc

Point **4.1** de l’ordre du jour

**MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES
OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2021-2030)**

Le Conseil exécutif,

1. **Rappelant** les résolutions EC-53/1 et A-31/1 de la COI sur la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), ci-après la Décennie,

**Partie 1 – Coordination de la Décennie**

2. **Prenant en considération** le document IOC/EC-55/4.1.Doc(1) sur l’état de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021‑2030) et son addendum contenant les résultats du 2e Appel à l’action de la Décennie et précisant la portée du 3e Appel,

3. **Prend note** de la mise en place des mécanismes de coordination de la Décennie (bureaux de coordination de la Décennie, centres collaboratifs de la Décennie, partenaires de mise en œuvre de la Décennie, comités nationaux de la Décennie) tels que présentés dans le document IOC/INF-1413 ;

4. **Prend note également** de la création du Comité consultatif de la Décennie et de son règlement intérieur tel que présenté dans le document IOC/INF-1414 ;

5. **Remercie** les membres du Comité consultatif intérimaire de la Décennie de leur contribution jusqu’en décembre 2021 ;

6. **Invite** les États membres et les partenaires à :

(i) apporter des contributions financières volontaires à l’appui du travail de coordination de la Décennie mené par le Secrétariat de la COI, y compris par le biais d’un soutien en nature sous la forme, par exemple, de détachements de personnel auprès de l’Unité de coordination de la Décennie ;

(ii) proposer d’accueillir et de financer les actions de la Décennie, les bureaux de coordination de la Décennie et les centres collaboratifs de la Décennie tels que décrits dans le Plan de mise en œuvre ;

(iii) établir des comités nationaux de la Décennie permettant de stimuler les activités nationales et la coopération internationale ;

(iv) accueillir des manifestations régionales ou internationales des parties prenantes de la Décennie dans le cadre de la série de conférences internationales de la Décennie de l’Océan ;

7. **Invite également** les membres d’ONU-Océans, les États membres des Nations Unies, les organisations scientifiques et universitaires internationales, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes intéressées à soutenir la Décennie en collaboration avec la COI, et à contribuer à sa mise en œuvre en proposant des actions de la Décennie conformément au Plan de mise en œuvre ;

8. **Remercie** les Gouvernements du Canada, de la Chine, de la France, de l’Inde, du Japon, de la Norvège, du Portugal, de la République de Corée, du Royaume de Belgique (Gouvernement flamand), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et de la Suède, ainsi que REV‑Ocean, Panerai et FUGRO de leur contribution financière à la Décennie,

9. **Remercie également** le Gouvernement allemand d’avoir accueilli le « lancement de haut niveau de la Décennie de l’Océan – la première conférence internationale de la Décennie » – ainsi que les laboratoires de la Décennie, le Gouvernement égyptien d’avoir accueilli la « Conférence africaine sur l’établissement de priorités et la constitution de partenariats en vue de la Décennie de l’Océan », le Gouvernement thaïlandais d’avoir accueilli la « conférence de lancement de la Décennie de l’Océan pour le Pacifique occidental et ses régions adjacentes », les Gouvernements de la Colombie et de la Barbade d’avoir accueilli la « conférence régionale de lancement de la Décennie de l’Océan pour la région de l’Amérique tropicale et des Caraïbes », et le Royaume du Maroc d’avoir organisé, par le biais de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l’environnement, le « deuxième Dialogue des fondations pour la Décennie de l’Océan » ;

**Partie 2 – Contribution de la COI à la Décennie**

10. **Soutient** l’enregistrement des actions de la Décennie menées par la COI, en particulier :

(i) Expéditions d’échantillonnage de l’ADN environnemental (E-DNA) dans les sites marins du patrimoine mondial (UN8) ;

(ii) Académie mondiale OceanTeacher : renforcer les capacités et accélérer le transfert de technologie pour la Décennie de l’Océan (UN10) ;

(iii) Réseau d’alerte aux invasions biologiques marines des îles du Pacifique (UN11) ;

(iv) Accélération de la planification de l’espace marin dans le Pacifique occidental (UN21) ;

(v) Accélérer les transformations en faveur du développement des capacités dans le Pacifique occidental – réseau régional de centres de formation et de recherche en océanographie (UN23) ;

(vi) Endiguer le déversement de plastique fluvial dans l’océan en Asie (UN22) ;

(vii) Exploration du plus puissant courant marin du Pacifique occidental : deuxième étude en commun du Kuroshio et des régions adjacentes (UN24) ;

(viii) Système de données et d’informations océanographiques à l’appui de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable – OceanData 2030 (UN25) ;

(ix) Renforcement du développement des capacités dans la région de l’Amérique tropicale et des Caraïbes (136.2) ;

(x) Intégration des systèmes d’alertes en cas d’aléas côtiers dans la région de l’Amérique tropicale et des Caraïbes (138.2) ;

(xi) Projet Seabed 2030 MACHC-IOCARIBE (140.2) ;

11. **Soutient également** le rôle actif joué par les organes subsidiaires régionaux et techniques et les programmes de la COI pour faciliter la coordination régionale et thématique de la Décennie et les activités de mobilisation, en particulier celles :

(i) du Secrétariat de la Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC), en tant que Bureau de coordination de la Décennie pour la région du Pacifique occidental ;

(ii) du Bureau des projets de la COI pour l’IODE, en tant que Bureau de coordination de la Décennie pour le partage des données océaniques ;

(iii) du Bureau des projets du GOOS, en tant que Bureau de coordination de la Décennie pour l’observation des océans ;

12. **Se félicite** de l’élaboration de la Feuille de route de la Décennie de l’Océan pour l’Afrique et de ses neuf actions prioritaires ;

13. **Invite** la Sous-Commission de la COI pour l’Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA) et la Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE) à envisager de servir de bureau de coordination de la Décennie pour la mise en œuvre des actions régionales de la Décennie, ainsi qu’à élaborer un mandat et à identifier les besoins en ressources afin de renforcer leurs secrétariats régionaux respectifs ;

14. **Prend note** des besoins en ressources identifiés par les programmes de la COI pour remplir les fonctions de coordination de la Décennie ; et **remercie** le Gouvernement de la Thaïlande d’avoir appuyé le renforcement du Bureau COI/WESTPAC ;

15. **Invite** les États membres, les partenaires et les organisations donatrices à soutenir ces actions et mécanismes de coordination de la Décennie, notamment en allouant des ressources extrabudgétaires aux programmes pertinents de la COI, afin de réaliser leurs ambitions de transformation, de guider leurs communautés respectives et de servir de catalyseurs pour d’autres actions dans le cadre de la Décennie et au-delà.

----------------------------

Incidences financières :